

## **Guide pour remplir la demande d'autorisation d'un intervenant particulier Électeur**

Un intervenant particulier - électeur qui demande à être autorisé doit notamment fournir au président d'élection de sa municipalité les renseignements prévus à l'article 512.2.

### **Section 1 : IDENTIFICATION ET DEMANDE D'AUTORISATION**

Vous inscrivez dans cette section vos coordonnées personnelles ainsi que l'objet de votre demande d'autorisation soit en cochant la case « Prôner l'abstention ou l'annulation du vote » ou en cochant la case « Faire connaître son opinion sur un sujet d'intérêt public », dans ce cas, vous devez préciser le sujet.

### **Section 2 : DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'ÉLECTEUR**

Cette section précise les exigences de la Loi, le serment et l'engagement de l'électeur.

Cette section doit être signée par vous et contresignée par une personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment, par exemple un avocat, un notaire, un juge, un maire ou un commissaire à l'assermentation.

### **Section 3 : ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION**

Vous n'inscrivez rien dans cette section. Elle est réservée au président d'élection de votre municipalité. Prenez bien note du numéro d'autorisation qui vous sera attribué (MUN-00) car ce numéro doit apparaître sur toutes vos publicités.



## Demande d'autorisation d'un intervenant particulier Électeur

### 1. Identification et demande d'autorisation

Par la présente, je désire solliciter une autorisation à titre d'intervenant particulier en vertu de l'article 512.2 de la section VIII.1 du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. À cette fin, je fournis les renseignements exigés par cette Loi.

M. <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/>	Nom _____	Prénom _____	Date de naissance	année	mois	jour
<b>Adresse du domicile</b>	N° civique _____	Rue _____	N° de téléphone (    ) _____		N° d'appartement _____	
	Municipalité _____					Code postal _____

Objet de la demande d'autorisation

1°  Prôner l'abstention ou l'annulation du vote **OU**

2°  Faire connaître son opinion sur un sujet d'intérêt public \_\_\_\_\_

(Préciser le sujet d'intérêt public)

### 2. Déclaration sous serment de l'électeur

A. Pour l'élection du \_\_\_\_\_  
Date de l'élection \_\_\_\_\_

je déclare que :

- je possède la qualité d'électeur dans la municipalité de \_\_\_\_\_;  
Nom de la municipalité

- je n'entends pas favoriser ni défavoriser directement un candidat ou un parti;

- je ne suis membre d'aucun parti;

- je n'agis pas, ni directement ni indirectement, pour le compte d'un candidat ou d'un parti;

- je ne fais pas partie, à ma connaissance, d'un groupe qui a obtenu une autorisation à titre d'intervenant particulier pour un objet analogue ou dont la demande d'autorisation est pendante;

- entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection en cours et jusqu'à la publication de l'avis d'élection :

aucune dépense de publicité n'a été faite et aucune somme de 100 \$ ou plus ne m'a été fournie;

toutes les dépenses de publicité relatives à la présente élection sont détaillées à l'annexe A (DGE-1039) de cette demande d'autorisation;

les nom et adresse de toutes les personnes qui m'ont fourni une somme de 100 \$ ou plus ainsi que le montant de la somme fournie sont inscrits à l'annexe A (DGE-1039) de cette demande d'autorisation.

B. Je m'engage à me conformer aux dispositions de la Loi qui me sont applicables, notamment, à ne pas excéder le montant de 300 \$ en dépenses de publicité (art. 453 (9)).

\_\_\_\_\_  
Signature de l'électeur

Déclaré sous serment devant moi

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Nom de la municipalité Date

\_\_\_\_\_  
Personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment

### 3. Attestation de la demande d'autorisation

J'accepte cette demande d'autorisation, pour la période qui se

terminera le \_\_\_\_\_  
Date de l'élection

À cette fin, j'accorde le numéro d'autorisation suivant :

MUN-

\_\_\_\_\_  
Signature du président d'élection

\_\_\_\_\_  
Date

1. Transmettre l'original au Directeur général des élections du Québec.
2. Remettre une photocopie à l'électeur identifié à la section 1 et au trésorier.
3. Conserver une photocopie pour vos dossiers.

